



Paris, le 27 Avril 2009

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2009**

### **MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES**

Les actionnaires d'ERAMET sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui se tient le mercredi 13 mai 2009 à 10h30 à la Maison de l'Amérique Latine, 217, Boulevard Saint-Germain, 75007 PARIS.

L'avis de réunion valant avis de convocation et comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 6 avril 2009. Un rectificatif a été publié au BALO du 27 avril 2009.

Les documents prévus par l'article R 225-83 du Code de Commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.
- Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la Société pendant un délai de quinze jours précédant la date de l'Assemblée.